

## **ANNEXE 3**

ACCORDS LOCAUX SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES ..... 2

## ACCORDS LOCAUX SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES

Voici présentés à titre d'exemple deux accords signés par des organismes locaux, l'un par la Cnam de Paris, l'autre par la Caf de Toulouse, sur la prévention des risques d'agressions des agents en contact avec le public.

1.  *Protection des agents en contact avec le public contre les risques d'agressions (Accord CAF de Toulouse - 2007)*
2.  *Accord relatif à la protection contre les risques d'agression du personnel en relation avec le public (Accord CPAM de Paris - 2006)*